

Image not found or type unknown



Mon proprio a t'il le droit...

Par **emeline59133**, le **22/04/2010** à **16:56**

Bonjour,
je voudrais seulement savoir si mon propriétaire a le droit d'appeler mes parents qui ne sont pas garant pour leur demander le paiement du loyer?

Par **jeetendra**, le **22/04/2010** à **19:01**

Bonsoir, la réponse est non, c'est entre vous et votre propriétaire, cordialement.

Par **emeline59133**, le **22/04/2010** à **19:04**

mon proprio ne me croit pas est ce que vous connaissais un article de loi qui le dit pour que je lui montre parce que le proprio est vraiment " une tete de mule " dsl pour l'expression mais comme il vient tout les soir nous embeter au moins demain je pourrais lui montrer quil a tort

Par **Untel**, le **24/04/2010** à **01:28**

Bonjour,

Votre bail est censé être clair sur ce point:

Vous êtes locataire et c'est à vous qu'il incombe de payer le loyer (c'est évident).
Si il n'est fait nul part mention d'un quelconque garant c'est qu'il n'y en a pas, personne n'a donc à se substituer au locataire.

Votre propriétaire le sait très bien. A mon avis il tente sa chance au culot (si on suppose qu'il y a un problème d'impayés).

Cordialement

Par **emeline59133**, le **25/04/2010** à **11:51**

merci beaucoup